



# Commune de LADOIX-SERRIGNY

\*\*\*\*\*

## Conseil d'administration du C.C.A.S en date du 3 mai 2023

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

<b>Délibération n° 2023-0006 :</b> Aide financière suite incendie logement I. REITER	<b>Approuvée</b>
---	------------------

Liste publiée sur le site internet de la commune le 4 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Centre Communal d'Action Sociale  
de la Commune de LADOIX-SERRIGNY

Date de la convocation  
24 avril 2023

Séance du 3 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

**Présents :**

M. Jérôme FOL, Mmes Aline KUTTER, Corinne GARREAU, Valérie PERISSUTTI, MM. Thierry MESNIL, Daniel KOCH, Francis GATEAU, Philippe LANCIA, Mme Céline ABED-MARCILLET

**Absente excusée :**

Mme Saadia CHAMALI ayant donné pouvoir à Mme Valérie PERISSUTI

**Absente :**

Mme Denise SIMONNOT

**Secrétaire de séance :** Mme Aline KUTTER

\*\*\*\*\*

**2023-0006**

**Objet : Aide financière suite incendie logement I. REITER**

M. le Président rappelle que, lundi 17 avril dernier, un incendie a ravagé une maison dans la commune, lors de ce sinistre, la famille a tout perdu.

M. le Président expose la situation du couple, à savoir les actions mises en place pour l'aider à se reloger. Il invite le conseil d'administration à délibérer sur une aide éventuelle.

Le conseil d'administration, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 500 €. Cette somme sera versée directement sur le compte bancaire de la famille.
- **DÉCIDE** de prendre en charge la 1<sup>ère</sup> nuit d'hôtel pour cette famille, la nuit du 17 avril 2023 au BB Hôtel.

Le conseil d'administration précise que ce versement fait l'objet d'une première aide et s'il faut, en cours d'année, apporter une aide supplémentaire à la famille, le CCAS se réunira de nouveau pour statuer sur une deuxième aide.



Pour extrait conforme,  
Le Président,